

Photo  
obligatoire

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : F / M

Numéro de téléphone du jeune : ..... .....

Groupe sanguin : .....

Poids : ..... Taille : ..... Pointure : .....

Niveau de ski : non skieur    débutant (ourson/flocon)    1<sup>ère</sup> étoile    2<sup>ème</sup> étoile    3<sup>ème</sup> étoile

Régime alimentaire : Sans Viande    Sans Porc    pas de régime alimentaire particulier

Date de Naissance : ...../...../..... Lieu : .....

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel (domicile) : .....

Nom Prénom resp. légal	Téléphone portable	Téléphone professionnel	Adresse mail (en majuscule)

### **DROIT A L'IMAGE**

J'autorise mon enfant à être filmé ou pris en photo lors des activités : **OUI / NON**

Ces images seront utilisées pour la réalisation d'un film retraçant ce séjour et diffuser aux familles lors de la soirée bilan. Des photos de groupe pourront aussi être publiées sur le compte privé Instagram dédié à ce séjour.

### **EN CAS D'URGENCE**

Votre enfant sera conduit vers la clinique ou l'hôpital le plus proche

Personne à prévenir : ..... Tel : .....  
(Personne pouvant prendre la responsabilité de l'enfant en cas d'absence des parents)

### **AUTORISATION DE TRANSPORT**

Je soussigné (e), père, mère ou tuteur légal autorise l'enfant à être transporté dans les véhicules utilisés par le personnel du SIPEJ dans le cadre d'un rapatriement, d'un transfert sur les pôles d'activités ou tout déplacement lié à la sécurité ou aux nécessités du séjour.

Date : .....  
Signature du représentant légal



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
 MEDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
 Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non  
 .....  
 .....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc..  
 .....  
 .....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
 TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
 TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

## **CHARTRE DES REGLES DE VIE**

La présente charte concerne les enfants, les adolescents et les adultes qui participent au séjour. Elle fixe les limites de fonctionnement du séjour organisé sous l'égide du SIPEJ.

En effet, le SIPEJ s'est positionné sur un certain nombre de règles de bonne conduite, qui lui semblent profitables aux jeunes qui lui sont confiés. La présente charte en définit les éléments les plus probants.

### *1) Les aspects relationnels*

#### *A) Comportements conflictuels*

L'ensemble des intervenants sur les séjours sont des personnels qualifiés, ayant reçu une formation dans le cadre de l'animation et la gestion des groupes de jeunes. Leurs rapports avec les enfants et les jeunes sont régis par un code de déontologie basé sur le respect des individus entre eux. Chacun de ces personnels s'interdit d'avoir recours à l'insulte, à la vexation, au jugement de valeur, dans le cadre des rapports qui le lient au public. Il est demandé de même à chaque participant et par extension à chaque famille de participant. En conséquence de quoi, tout comportement insultant de la part d'un participant vis-à-vis d'un autre participant, vis-à-vis du personnel ou vis-à-vis du public environnant entraînera une intervention de l'encadrement. Si le comportement incriminé perdure après intervention sans amélioration, et que les faits reprochés soient suffisamment graves (racisme, sexisme, intolérance caractérisée ...), le SIPEJ se réserve le droit de procéder au renvoi immédiat de l'enfant et à son rapatriement aux frais de la famille.

#### *B) Relations famille/jeune*

Dans le domaine des relations famille/jeune, durant le séjour, les animateurs s'attacheront à encourager les jeunes à donner des nouvelles régulières à sa famille. L'équipe d'animation du séjour donnera possibilité aux familles, par l'intermédiaire du SIPEJ d'avoir des nouvelles des jeunes.

#### *C) Relations avec l'environnement*

Soucieux de respecter l'environnement, les animateurs insisteront auprès du public pour qu'un effort de propreté soit fait et leur permette de laisser les lieux quittés dans un état impeccable.

### *2) L'hygiène de vie*

Un certain nombre de problèmes peuvent survenir dans les groupes d'adolescents, lors des séjours collectifs, tels que, le tabac, l'alcool, la drogue, et les relations sexuelles. Si certains de ces problèmes font déjà l'objet de textes de lois, concernant les séjours de mineurs, d'autres sont moins "encadrés", et nécessitent cependant une clarification pour l'organisation de nos séjours.

#### *A) Le tabac*

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux couverts et non couverts d'accueil de mineurs pendant les vacances et les loisirs. Cette interdiction est valable aussi bien pour les jeunes que pour **l'ensemble** du personnel du séjour.

### **B) L'alcool**

Aucun mineur ne sera autorisé à acheter ou consommer de l'alcool lors du séjour.

### **C) La drogue**

Aucune consommation de drogue, quel que soit son degré de nocivité, ne sera tolérée sur le séjour. Le jeune ou tout contrevenant, outre les risques qu'il prend à son propre niveau, faisant ainsi courir des risques à l'ensemble du groupe se verra, immédiatement et sans appel, exclu du séjour et remis à sa famille.

### **D) La mixité**

Conformément à la loi, la mixité sera interdite dans les lieux de sommeil et les douches.

### **3) Violences et intolérances**

L'objectif éducatif du SIPEJ, en matière relationnelle, repose sur le respect d'autrui et prône le dialogue en toutes circonstances. Toutes attitudes violentes et intolérantes se trouvent donc bannies de nos séjours.

Il est impossible de tolérer un système de relations basé sur l'agression, tant verbale que physique. En fait de quoi, toutes attitudes de violence n'ayant pas trouvé de solution par le dialogue avec l'équipe débouchera sur une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune.

### **4) Les vols pendant le séjour**

Les objets personnels sont sous la responsabilité de leurs propriétaires (portables, bijoux, appareils photos ...). Le SIPEJ dégage sa responsabilité en cas de perte ou de vol. Ce type de problème ne pouvant être passé sous silence, l'équipe pédagogique informera le SIPEJ pour prendre d'un commun accord les dispositions à l'encontre du ou des auteurs. Une information sera faite auprès de la famille.

Toute action répréhensible commise à l'extérieur du centre expose son auteur à l'application de la loi locale, elle-même survenant en fonction du bon vouloir de la personne lésée. L'équipe d'encadrement du séjour n'a pas pour mission de couvrir les exactions éventuelles des participants. En cas de problèmes, elle s'en remettra aux décisions prises par la "victime" et s'en tiendra suivra administrativement le règlement du problème, après en avoir immédiatement informé les familles et le SIPEJ.

### **5) Transgression des règles: le renvoi peut être envisagé**

Dans ce cas, aucun remboursement, même partiel du séjour, ne sera dû à la famille; les frais de retour et d'accompagnement éventuels seront à la charge de la famille ; une exclusion temporaire ultérieure des séjours SIPEJ pourra être envisagée.

## **6) Les sorties**

L'équipe d'encadrement a pour mission d'assurer une présence constante auprès des jeunes qui lui sont confiés. Cependant avec les adolescents, il relève d'une volonté éducative de laisser des "temps de gestion personnels", sur l'initiative des jeunes, sans présence systématique de l'encadrement. Ces temps sont soumis à des règles de fonctionnement précises (espace, temps, faisabilité) et permettent aux jeunes d'explorer une certaine liberté dans un cadre donné. Lors de ces temps, l'équipe ne peut exercer de présence permanente, et assume donc une prise de risques limitée dans le cadre négocié avec les jeunes. Chaque famille peut, à tout moment, être informée par l'équipe d'encadrement des modalités de fonctionnement de ces temps-là.

Suite à la lecture de cette charte, les familles et les jeunes concernés acceptent et s'engagent à respecter les conditions du séjour en la signant chacun à l'endroit indiqué.

*Signature du responsable légal de l'enfant*

*Signature du jeune*